

## Rapport de la Commission sur le préavis N° 52/2015

### **Demande de crédit pour la réfection des aménagements sportifs à l'usage principal des écoles dans l'espace public et sportif de Derrière le Ville.**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 4 février en présence de M Haemmerli, municipal en charge de ce dossier, qui a répondu à nos questions puis s'est retiré laissant la commission délibérer. Mme Jaqueline Dieperink, présidente du Conseil et des membres de la commission des Finances étaient aussi présents lors des questions. Le rapport final a été élaboré par échange de courriels.

Comme présenté dans le texte du préavis, les réfections de la piste de course, de la surface de saut en longueur et de celle du lancer du poids sont nécessaires. La réalisation d'un terrain en Tartan est aussi nécessaire car il y a beaucoup moins de bruit dû au rebonds des ballons, les chutes sont mieux amorties et c'est un matériel résistant environ 20 ans. Après ces 20 ans, le resurfaçage sera moins couteux que la pose d'un nouvel enrobage.

Ces réalisations avaient déjà fait partie d'un préavis global accepté par le conseil communal en 2009. Des oppositions au Skate-Park qui faisant alors partie du préavis ont fait que ces projets n'ont pas pu aboutir.

A la question pourquoi deux préavis ont été faits, l'un pour le handball / basketball et l'autre pour le Beach-Volley, il nous a été répondu que la municipalité avait préféré émettre deux préavis au cas où des oppositions retarderaient la réalisation, l'un des deux pouvant être effectué au plus vite.

La commission s'est posé la question pourquoi est-ce que le terrain en tartan ne se faisait pas à la place actuelle du terrain de basket, place goudronnée au nord de la parcelle. En réponse, nous avons bien compris que cette place goudronnée doit servir comme parking pour les manifestations (matches du VBC Cheseaux par exemple), ce qui n'est pas possible sur une surface en Tartan. De plus en éloignant le terrain des habitations, il y aura moins de nuisances dues aux bruits.

Les professeurs de sport enseignant aux collèges ont été consultés et cela correspond à leurs attentes.

Le terrain de Handball est au norme internationale alors que le terrain de basket et légèrement plus petit (1.50 m de moins), ce qui ne pose aucun problème pour le sport à l'école. Le terrain de Handball peut aussi servir de terrain de Football.

Nous avons noté qu'un subside devrait être accordé par le Fonds du sport, mais que celui-ci ne sera accordé qu'une fois les factures rentrées. D'après expérience, l'on peut compter sur une contribution pouvant s'élever jusqu'à 30 % du prix des travaux de réalisations.

La commission a noté qu'un rabais de 3 % est accordé sur les travaux mais doute que les honoraires et frais administratif entrent dans le rabais.

Ces terrains de sport sont utilisés en priorité par les écoles mais ils seront en accès libre le reste du temps. Aucun éclairage supplémentaire n'est prévu.

Sous réserve d'acceptation et de levée rapide d'éventuelles oppositions, la réalisation de ce projet est prévue pour la rentrée du mois d'août 2015.

En conclusion, à l'unanimité, la Commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter le préavis N° 52/2015.

Pour la Commission :

M Frédéric Briguet, Président

Mme Christiane Crausaz

M Tristan Leiter

Mme Monique Mbassi

M Philippe Margot, Rapporteur